Bulletin Quotidien, 12 juin 2014

La commission des Lois du Sénat conforte la proposition de loi instituant des polices territoriales

La commission des Lois du Sénat, présidée par l'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR, sénateur (PS) du Loiret, a adopté hier la proposition de loi de MM. François PILLET, (ratt. UMP - Cher) et René VANDIERENDONCK (PS, Nord), visant à créer des polices territoriales et portant dispositions diverses relatives à leur organisation et leur fonctionnement.

Cette proposition de loi vise à traduire dans la loi les recommandations relevant du domaine législatif, formulées par ses deux auteurs dans leur rapport d'information publié en 2012 pour adapter le régime juridique des polices municipales à l'évolution de leur cadre d'intervention et favoriser un fonctionnement et un emploi plus efficaces de ces services.

Elle crée ainsi des services de police territoriale par la fusion des cadres d'emplois des agents de police municipale et des gardes champêtres, qui assumeraient l'ensemble des missions aujourd'hui confiées aux uns et aux autres. Elle tend ensuite à renforcer les obligations de formation des personnels, améliorer le fonctionnement des conventions de coordination entre les collectivités et l'Etat et favoriser la mutualisation des agents tout en préservant le pouvoir de police des maires.

La commission des Lois a adopté quelque 34 amendements destinés à renforcer le dispositif proposé. Ces amendements visent à intégrer expressément la notion de la police des campagnes au sein des missions assumées demain par les futures polices territoriales (article 1er) ; renforcer le

Phoca PDF